

Rapport
de la Commission
de Gestion

Année 2014

Commune de
Penthaz

Composition de la Commission de gestion

DUPRAZ Yves, Président

PARISOD Steeve, Vice-président

BOMMOTTET Sandrine, Rapporteur

MARGARIDO Joan

MIELVAQUE Philippe

PAHUD Pascal

WALDMANN Nelly

Préambule :

La Commission s'est réunie à partir du 9 février 2015, elle a tenu 15 séances dont des entrevues avec chaque Municipal et le Syndic. De plus, nous avons rencontré en petits comités les employés de voirie, les employés administratifs et le concierge qui ont également pu nous donner des informations concernant leurs activités respectives, et en date du 2 mai, la Commission a effectué une visite des domaines communaux et intercommunaux : les jardins familiaux, la bibliothèque (Daillens), le local des jeunes (Toif pour tous à Penthalaz) ainsi que le local du SDIS. Nous tenons à remercier chacune et chacun de nos interlocuteurs pour nous avoir consacré un peu de leur temps.

Pour faciliter la compréhension de notre rapport, nous avons décidé de reprendre la numérotation utilisée par la Municipalité dans son rapport de gestion.

RAPPORT :

1. Administration générale

1.1 Informatique et internet

La préparation du transfert à un nouveau système informatique a eu lieu en prévision de sa mise en fonction pour 2015.

La redevance informatique est d'environ frs. 20.- par habitant.

Le parc informatique a été partiellement renouvelé et le site web relooké.

1.2 Paroisses

M. Etienne Mayor, pasteur de l'église évangélique réformée, a pris sa retraite en juin 2014.

La chapelle de l'église catholique de la Sarraz est à rénover (l'électricité date de 1930), le coût pour les 21 communes concernées est estimé à 1 million de francs pour un bâtiment peu utilisé. Les communes PPDL ont engagé un avocat pour défendre leurs intérêts.

1.3 Personnel

En vue du départ à la retraite de Mme Gemma Castella, la commune a mis au concours le poste de préposé(e) au contrôle des habitants.

Le boursier a procédé à plusieurs changements positifs dans la présentation et la gestion des comptes communaux, grâce à un savoir-faire moderne. Ce dernier se réunit tous les 15 jours avec le syndic.

Une bonne entente règne dans les bureaux parmi les différents employés administratifs.

Le concierge M. Joao Dos Santos Ramos est très apprécié par toutes les personnes côtoyées. Il a beaucoup de travail et effectue régulièrement plus d'heures que prévues. Il semblerait que ce poste nécessite un taux d'activité supérieur à 100%.

M. Serge Amiguet a démissionné au 30 juin et a été remplacé par M. Christian Pache au 1^{er} juillet 2014 (horticulteur de formation). Ce nouveau responsable de la voirie a l'air très efficace et motivant pour les autres employés.

1.5 Nouveaux habitants

Sur 250 invitations à la soirée des nouveaux habitants, seulement 8 personnes se sont annoncées. La commune de Penthaz deviendrait-elle une cité-dortoir ?

1.8 Toit pour tous

Ce local est ouvert pour les 9 à 16 ans certains après-midi et les soirées d'ouverture sont réservées aux 13 à 18 ans. Il est très bien entretenu et apprécié des jeunes. L'animatrice est particulièrement enthousiaste et motivée. Il n'y a pas eu de gros problèmes depuis les 12 ans qu'elle est en fonction. Elle est parfois aidée d'une deuxième personne, nécessaire sachant qu'il peut y avoir jusqu'à 60 jeunes.

1.9 Bibliothèque intercommunale de la Venoge

Le local est agréable et bien aménagé. La bibliothèque fonctionne bien, 15'000 livres ont été empruntés en 2014.

Un dépassement du budget de frs 7'000.- a été constaté dont frs 5'000.- ont permis de développer le secteur adulte. Les 2'000 francs restants sont liés aux salaires.

1.17 Sociétés locales

Le détail des subventions offertes a été présenté pour la première fois aux différentes sociétés et n'a pas été unanimement apprécié, malgré la volonté de transparence de cette démarche.

1.18 Manifestations

Tour du Pays de Vaud (TPV) : le mauvais temps a eu un effet négatif sur la vente de nourriture et des boissons.

Le 1^{er} août s'est déroulé à la salle du Verger de Penthaz, cela a permis une économie sur le budget car il n'y a pas eu besoin de louer une cantine.

Plusieurs activités ont été organisées par le comité de l'Espace culturel : boomerang, tai-chi, promenade au fil de l'eau et yoga entre autres.

1.19 Bus PPDL

Gentillesse, souplesse et amabilité des chauffeurs ont été appréciées des usagers.

L'infrastructure est lourde mais le service fonctionne bien (coût frs. 60'000.-).

Chaque bus PPDL a déjà 50'000 km au compteur.

1.21 La MEP

Depuis 2014, les frais d'écologie des élèves de la MEP ne sont plus à la charge de Penthaz mais dépendent du lieu de domicile des parents. Suite à cette modification, un remboursement extraordinaire de frs 59'000.- a été encaissé pour la période 2011-2014.

3. Domaines et bâtiments

Les serrures ont été changées dans tous les bâtiments à l'exception du battoir et des locaux de la PC.

3.2 Jardins familiaux

Les parcelles sont réservées uniquement aux habitants de Penthaz. Il y a environ 20 parcelles de 100 m², certains locataires sont au bénéfice de plusieurs parcelles. L'une d'elles a été réservée pour la voirie afin de cultiver et entreposer des plantes communales suite à l'initiative de M. Pache.

Les cabanons sont tolérés.

3.3 Forêt, arbres et haies

Suite à l'expertise de 2013, un rajeunissement de la forêt est à entreprendre. Les premiers travaux ont débuté à la Réverule en 2014 pour un montant de frs. 5'000.-.

3.5 Maison de commune

Les locaux administratifs n'offrent plus suffisamment de places pour les séances. De plus, un bureau séparé pour le boursier serait le bienvenu.

3.7 Police des constructions

Trois gros dossiers ont été déposés dans notre joli village (Denner, Pré-du-Château, antenne Sunrise). La complexité de certains nécessite de plus en plus l'intervention coûteuse d'un avocat. Plusieurs litiges (Roujarde, antenne, véranda) sont en cours.

3.8 Parcs, jardins et cimetière

L'achat du matériel pour le jardin du souvenir a été effectué en 2014 (frs. 16'000.-), les travaux commenceront en 2015.

3.11 Collège de la Léchire

Les coûts d'entretien ont été de frs 23'000.-, par contre d'importants travaux (chauffage et toiture) sont à prévoir.

Les actes d'incivilité d'un montant de frs 4'300.- ont été encore une fois intégralement pris en charge par l'assurance.

3.12 Collège du Bornalet

On remarque positivement que les comptes concernant la réfection du Bornalet ont été bouclés selon le budget.

4. Travaux

4.3 Routes

Les deux dernières zones 30 km/h n'ont pas encore été validées.

Le postulat concernant le projet de 50 km/h vers le cimetière sur la route de Lausanne a été déposé.

Le moratoire sur les frais des routes cantonales à la charge des communes est tombé en 2014.

4.4 Espaces publics

Sur la route de Lausanne, les pavés délimitant la bande rouge ont été partiellement réparés en 2014.

Dans le cadre de la garantie, l'enrobé de couleur a été refait pendant les vacances d'automne.

La réfection de l'enrobé collé autour des arbres du Bornalet a été effectuée.

4.5 Eclairage public

Le matériel pour les travaux futurs de la mise en conformité des candélabres a été commandé.

4.6 Véhicules

Un véhicule poids lourd peut être exonéré de la taxe s'il reste sur le territoire communal. Cet avantage financier a été appliqué pour la première fois.

La camionnette expertisée en 2014 devra être remplacée prochainement, ainsi que le Reform de 1995.

4.7 Voirie et déchetterie

Le poids des déchets est stable par rapport à 2013 (190 tonnes).

La mise en place des déchets crus/cuits a généré 22 tonnes, malheureusement la qualité n'est pas optimale (40% de déchets non acceptables).

La récolte des déchets crus/cuits n'est pas rentable mais c'est un geste en vert l'environnement car le prix de la tonne de poubelle correspond à frs. 320.- et le cru/cuit à frs. 220.-

La déchetterie est saturée à certaines heures malgré l'augmentation des plages horaires.

Il n'existe pas de filières supplémentaires rentables à l'heure actuelle (plastique creux, sagex, etc.)

5. Instruction publique

5.1 ASICoPe

De gros changements dans les comptes sont dus au passage des 7-8 HARMOS au primaire.

5.6 Patrouilleurs

Il y a 7 patrouilleurs et 1 remplaçant qui sont rémunérés 25 frs de l'heure. Il est malgré tout difficile de trouver de nouveaux patrouilleurs.

5.7 La « Pentadîne » cantine scolaire

6 personnes dont 3 en permanence y travaillent pour 40 enfants.

Les frs. 15.- payés par les parents plus les frs. 3.- de l'ASICoPe ne couvrent pas les frais en raison de l'augmentation de l'effectif du personnel encadrant.

La température des repas ne semble pas toujours optimale.

6. Sécurité publique

6.1 Service du feu

La réserve financière a été épuisée en 2014, la taxe devrait avoisiner les frs. 22.- par année et par habitant.

Au vu du loyer payé par le SDIS (frs. 16'000.-) pour le local jouxtant la voirie et du faible montant nécessaire à son rachat par la commune, nous proposons vivement que la voirie puisse en bénéficier pour ses autres véhicules qui se trouvent actuellement au battoir.

6.3 Police - sécurité publique

Le taux d'activité de l'agent ASP est toujours à 20%. Un planning hebdomadaire a été nouvellement mis en place en 2014 et entrera en vigueur en 2015.

Les agents de surveillance sont un plus mais ce n'est pas tout à fait suffisant car il y a toujours des déprédations.

Le règlement de la vidéo surveillance a été accepté en 2014 par le conseil communal mais pas par le canton (en cours de validation).

7. Affaires sociales

7.2 CSR – RAS – Régionalisation de l'Action Sociale

Malgré la baisse du nombre de bénéficiaires du revenu d'insertion à Penthaz, la facture sociale augmente et nous n'avons aucun droit de regard sur les détails de celle-ci.

8. Services industriels

8.1 Eau

Nous avons enregistré une diminution des fuites d'eau de 6'000 m³ par rapport à l'exercice précédent.

L'entretien prévu pour l'assainissement des canalisations n'a pas été réalisé totalement selon le budget (Fr. 8'300- au lieu de Fr. 30'000.-) en raison du contrôle satisfaisant effectué par les caméras.

Les nouvelles canalisations sont localisées par GPS et enregistrées sur des plans numériques régulièrement mis à jour et à disposition des employés.

Conclusions :

Lors de l'examen des comptes, tous les montants qui nous ont interpellés ont été vérifiés. Toutes les réponses à nos questions nous ont donné entière satisfaction.

Les comptes 2014 se sont soldés par un bénéfice d'environ frs 150'000.-. Ce bénéfice est dû à des rentrées extraordinaires qui sont la refacturation de l'écolage des enfants de la MEP 2011-2014, les décomptes finaux 2013 de la facture sociale, de la péréquation et de la gendarmerie. En contrepartie, il y a eu un amortissement extraordinaire du collège de la Léchire.

Nous tenons à remercier la Municipalité pour son travail, son engagement et sa disponibilité.

Au vu de notre travail au sein de la commission de gestion pour l'exercice 2014, nous vous proposons de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion et ses comptes, ainsi qu'à l'organe de révision, au boursier et à la commission de gestion.

Fait à Penthaz, le 3 juin 2015

Au nom de la Commission de gestion :

Le président :

Yves DUPRAZ



Le rapporteur :

Sandrine BOMMOTTET

